



COMMUNE D'ALLEVARD

(I S E R E)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'Allevard, légalement convoqué le 28 mars, s'est réuni à 19h30 sous la Présidence de Monsieur Sidney REBBOAH, Maire

Présents : Sidney REBBOAH, Christelle MEGRET, Georges ZANARDI, Rachel SAUREL, Thomas SPIEGELBERGER, Yannick BOVICS, Françoise TRABUT, Andrée JAN, Sébastien MARCO, Sarah WARCHOL, Junior BATTARD, Marie SADAUNE, Patrick MOLLARD, Patrick BARRIER, Sophie BATTARD, Nathalie HAILLEZ, Salvador VALERO, Véronique CHANCRIN

Pouvoirs : Aadel BEN MOHAMED pouvoir à Junior BATTARD, Valentin MAZET-ROUX pouvoir à Georges ZANARDI, Martine KOHLY pouvoir à Patrick MOLLARD, Béatrice BON pouvoir à Françoise TRABUT, Ludovic BRISE pouvoir à Sidney REBBOAH

Quatre sièges demeurent vacants

Délibération n° 13/2025 – Budget primitif 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n° 02/2025 en date du 24 février 2025 relative à la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire et à l'approbation du Rapport d'Orientation budgétaire 2025,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Considérant le projet de budget primitif 2025, détaillé dans le rapport de présentation joint.

Il est constaté, dans le tableau récapitulatif ci-après, l'équilibre par section de fonctionnement et d'investissement pour le budget primitif 2025.

BP 2025	Dépenses	Recettes
Total Fonctionnement	10 430 820.23 €	10 430 820.23 €
Total Investissement	3 978 392.51 €	3 978 392.51 €
TOTAL	14 409 212.74 €	14 409 212.74 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le Budget primitif 2025 tel que présenté et confirme que ce budget est voté conformément à la nomenclature comptable, par nature et par chapitre, avec les chapitres « opérations d'équipement » pour la section d'investissement.

Vote : 19 voix pour

4 voix contre (Patrick MOLLARD, Patrick BARRIER, Martine KOHLY, Sophie BATTARD)

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Andrée JAN



Pour copie certifiée conforme
Le Maire,
Sidney REBBOAH



Envoyé en préfecture le 17/04/2025

Reçu en préfecture le 17/04/2025

Publié le 18/04/2025

ID : 038-213800063-20250414-DELIB13A_2025-BF



BUDGET PRIMITIF 2025



Rapport de présentation du BP 2025

Table des matières

1	Introduction : l'adoption du budget primitif 2025.....	3
1.1	Les éléments macroéconomiques influençant le BP 2025.....	3
1.2	Les priorités du budget 2025	3
2	Dépenses et recettes 2025	4
2.1	La section de fonctionnement	4
	Les recettes de fonctionnement	4
	Les charges de fonctionnement	5
2.2	La section d'investissement	6
	Les recettes d'investissement	6
	Les dépenses d'investissement	7
	Les autorisations de programmes/Crédits de paiements en 2024	
	Les autorisations de programmes/Crédits de paiements ajustés en 2025	
3	Les ratios financiers du BP 2025.....	10
3.1	Les niveaux d'épargne.....	10
3.2	L'endettement.....	10
4	La dette	11
4.1	Situation de la dette du budget principal	11
4.2	Focus sur l'évolution des éléments relatifs au fonds de soutien et au lissage des IRA.....	11

1 Introduction : l'adoption du budget primitif 2025

- Un Débat d'Orientations Budgétaires lors du Conseil municipal du 24 Février 2025
- Un Budget Primitif 2025, présenté lors du Conseil municipal du 31 Mars 2025

1.1 Les éléments macroéconomiques influençant le BP 2025

- Une inflation qui poursuit sa décélération
- Une croissance revue à la baisse
- Des taux d'intérêts toujours élevés et stables
- Une baisse accrue des droits de mutation compte tenu de la crise immobilière.
- Une revalorisation des bases d'imposition de 1.7%

1.2 Les priorités du budget 2025

Au 1^{er} janvier 2025, la commune a su redresser sa situation financière en dégagant une marge (CAF nette retraitée des IRA) de l'ordre de 1,4 M€ en 2024.

Toutefois, les enjeux pour la commune résident sur les prochaines années dans sa capacité à **supporter l'arrêt du fonds de soutien en 2028** tout en assurant **un service public de qualité pour les allevardins**.

Pour ce faire, **les priorités d'actions pour 2025 sont :**

- De maintenir une rigueur financière malgré un contexte national toujours plus contraignant
- La mise en place d'une provision annuelle afin d'anticiper l'arrêt du fonds de soutien des emprunts structurés de 2029 à 2032.
- Une volonté de maintenir et de consolider un service public local de qualité qui se matérialise par une enveloppe d'investissement importante (2.3 M€) en 2025 afin de permettre la poursuite des programmes en cours mais aussi la réalisation de nouvelles actions.
- La poursuite du désendettement de la dette existante en 2025 : les investissements envisagés en 2025 seront financés sans la mobilisation de nouveaux emprunts.

2 Dépenses et recettes 2025

2.1 La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement se montent globalement à 10.4 M€ au BP 2025 dont 2.4 M€ issu de l'excédent reporté de 2024. Entre le BP 2024 et le BP 2025, l'écart est généré principalement par la hausse de l'excédent reporté et par la reprise des provisions antérieures.

Le chapitre impôts et taxes représente environ la moitié des ressources de la commune.

		BP 2024	BP 2025	Ecart en €	Ecart en %
013	Atténuation de charges	50 000,00	5 000,00	-45 000,00	-90%
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	492 000,00	432 500,00	-59 500,00	-12%
73	Impôts et taxes	4 965 649,61	4 984 716,00	19 066,39	0%
74	Dotations et participations	1 076 878,00	955 323,00	-121 555,00	-11%
75	Autres produits de gestion courante	320 000,00	332 000,00	12 000,00	4%
76	Produits financiers	523 959,00	524 021,96	62,96	0%
77	Produits exceptionnels	60 100,00	0,00	-60 100,00	-100%
78	Reprises sur provisions	0,00	809 081,00	809 081,00	-
002	Excédent de fonctionnement reporté	884 295,55	2 388 178,27	1 503 882,72	170%
	TOTAL PRODUITS	8 372 882,16	10 430 820,23	2 057 938,07	25%

Dans le détail :

- **Chapitre 70** : Les produits des services en diminution par rapport aux années précédentes du fait principalement de la baisse des redevances culturelles.
- **Chapitre 73** : Les impôts locaux se monteraient à 5 M€ intégrant :
 - o L'augmentation mécanique des bases d'imposition en 2025 (en attente de l'état 1259 2025)
 - o Les droits de mutation ont été considérés en baisse de moitié par rapport au montant perçu en 2024 (100 K€ au lieu de 200 K€)
 - o Les versements opérés par la Communauté de communes, attribution de compensation (622 K€) et dotation de solidarité communautaire (94 K€) sont stables.
 - o Le FNGIR est stable à 282 K€
 - o La taxe sur la consommation d'électricité est prévue à hauteur de 130 K€ (133 K€ perçue en 2024)
 - o Le reversement sur le produit des jeux a été estimé à 90 K€ pour 2025
 - o L'occupation du domaine public est de 17 k€ pour 2025
- **Chapitre 74** :
 - o Les dotations d'Etat (530 K€) sont en baisse par rapport à 2024. A ce jour les montants réels ne sont pas connus. Une hausse de la dotation de solidarité rurale pourrait avoir lieu mais potentiellement partiellement absorbé par une baisse de dotation forfaitaire.
 - o Les subventions perçues des partenaires sont relativement limitées (50 k€ de la CAF et 7 k€ du Département).
 - o Les allocations compensatrices de fiscalité versées par l'Etat (qui ne sont pas notifiées à ce jour) suivent

- l'évolution de la fiscalité ménage (hausse mécanique de 1.7% en 2025)
- La DC RTP est estimée à 120 k€ (contre 140 k€ en 2024) du fait que cette dernière est une variable d'ajustement qui permet la hausse des autres dotations octroyées par l'Etat chaque année.
- **Chapitre 75** : il s'agit des locations perçues et des régularisations antérieures perçues par la commune. Les loyers sont maintenus au niveau de 2024 (250 k€).
- **Chapitre 76** : ce chapitre enregistre le fonds de soutien des emprunts structurés. Entre 2025 et 2028, il est de l'ordre de 524 k€/an. En 2029 il passera à 30 K€ puis s'arrêtera complètement à partir de 2030
- **Chapitre 78** : La reprise des provisions antérieures de 810 k€ qui va permettre d'autofinancer une partie des investissements prévus en 2025

Les charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement se montent globalement à 10.4 M€ au BP 2025 dont 2.4 M€ de virement à la section d'investissement.

Globalement, le budget augmente de 2 M€ du fait de la hausse du virement à la section d'investissement (autofinancement) et de la provision pour anticiper et étaler l'impact de la fin programmée du fonds de soutien en 2028.

Par conséquent, les charges réelles de fonctionnement diminuent de l'ordre de 63 k€ en 2025, démontrant une réelle prudence et une gestion financière rigoureuse opérée par la commune

		BP 2024	BP 2025	Ecart en €	Ecart en %
011	Charges à caractère général	2 316 425,05	2 053 705,00	-262 720,05	-11,34%
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 629 000,00	2 779 000,00	150 000,00	5,71%
65	Autres charges de gestion courante	453 200,00	466 200,00	13 000,00	2,87%
66	Charges financières	454 919,23	417 383,03	-37 536,20	-8,25%
67	Charges exceptionnelles	16 000,00	10 000,00	-6 000,00	-37,50%
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	-
042	Opérations d'ordre entre section	1 277 184,71	932 882,35	-344 302,36	-26,96%
014	Atténuation de produits	338 690,94	419 000,00	80 309,06	23,71%
023	Virement à la section d'investissement	887 462,23	2 352 649,85	1 465 187,62	165%
	TOTAL CHARGES	8 372 882,16	10 430 820,23	2 057 938,07	25%

Dans le détail :

- **Le chapitre 011** Charges à caractère général intègre les évolutions liées à l'inflation. Néanmoins, ce chapitre diminue par rapport au BP 2024.
- **Chapitre 012** Charges de personnel : Enveloppe équivalente au BP 2024 avec l'intégration des effets de la hausse du taux de la CNRACL de 3% et du GVT
- **Chapitre 014** :
 - Le Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (150 K€)



- Le reversement de la fiscalité de la TFPB à la CCLG (100 k€)
- Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (DILICO) estimé à 150 k€ (enveloppe prudente selon les données connues à ce jour et qui sont en cours de finalisation par les services de l'Etat)
- **Chapitre 65** Autres charges de gestion : ce chapitre comptabilise principalement les indemnités des élus (175 k€), la contribution au SDIS (136 K€) ainsi que les subventions aux associations (120 K€).
- **Chapitre 66** : Le chapitre comptabilise les intérêts d'emprunts de l'année (428 k€) et les ICNE (- 11k€)
- **Chapitre 67** : Relatif aux titres annulés sur exercices antérieurs (10 k€)
- **Chapitre 68** : La mise en place d'une provision de 1 M€ pour anticiper et étaler l'impact de la fin programmée du fonds de soutien qui deviendra une charge nette pour la commune dès 2028.
- **Chapitre 042** : Il comptabilise l'amortissement des dotations aux amortissements (477 K€) ainsi que l'étalement des indemnités de remboursement anticipé liées à la renégociation historique des emprunts structurés (456 K€). Cette charge s'étale jusqu'en 2032.

2.2 La section d'investissement

Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement se montent globalement à 4 M€ en 2025 :

		BP 2024	BP 2025	Ecart en €	Ecart en %
021	Virement de la section de fonctionnement	887 462,23	2 352 649,85	1 465 187,62	165%
001	Excédents reportés	548 342,89	0,00	-548 342,89	-
10	Dotations fonds divers et réserves	132 689,00	176 160,98	43 471,98	33%
13	Subventions d'investissement reçues	385 276,34	436 900,00	51 623,66	13%
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0,00	-221 202,36	-
040	Opérations d'ordre entre sections	1 217 084,71	932 882,35	-284 202,36	-23%
041	Opérations patrimoniales	20 899 744,62	0,00	-20 899 744,62	-
024	Produits de cessions	0,00	18 000,00	18 000,00	-
	RAR 2024	0,00	61 799,33	61 799,33	-
	Total Recettes investissement	24 070 599,79	3 978 392,51	-20 092 207,28	-83%

Le financement de la section d'investissement est ainsi assuré pour :

- **2.8 M€** par l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement constitué par :
 - Le virement chapitre 023 (**2 353 k€**)
 - Les amortissements comptabilisés en dépenses de fonctionnement 042 (**477 k€**)
- 499 k€ de subventions d'investissement (RAR inclus)
- 156 k€ de l'excédent de fonctionnement 2024 pour couvrir le déficit d'investissement à fin 2024
- 20 k€ par le FCTVA
- 20 k€ par la taxe d'aménagement estimée en 2025
- 18 k€ liés aux ventes de terrains envisagées en 2025

- Le chapitre 16 n'intègre pas de nouvel emprunt pour 2025

Les dépenses d'investissement

En 2025, les dépenses d'investissement se montent à 4 M€.

Art.	Libellé	BP 2024	BP 2025
001	Déficit reporté	0,00	38 580,33
041	Opérations patrimoniales	20 899 744,62	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 053 303,28	1 088 342,20
204	Subventions versées	20 000,00	33 000,00
20	Immobilisations incorporelles	67 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	375 870,81	161 700,00
23	Constructions cours	309 822,00	514 542,98
	Opération n°10 - Aménagement / attrait touristique centre-ville - AP1	69 776,00	479 372,00
	Opération n°11 - Plan école	144 450,01	3 715,00
	Opération n°12 - Création poste police municipale (article 2185 Matériel de téléphonie)	1 600,00	0,00
	Opération n°13 - Reconstruction route du Chaney	226 544,00	3 360,00
	Opération n°14 - Travaux restauration église (article 21351)	17 855,00	0,00
	Opération n°15 - Cimetière	15 000,00	28 550,00
	Opération n°18 - Passerelle Breda	380 632,01	0,00
	Opération n°19 - ERP (article 21351)	21 000,00	50 000,00
	Opération n°20 - Mise en conformité restaurant scolaire (article 2188)	20 400,86	0,00
	Opération n°21 - Hôtel de Ville	8 374,00	70 000,00
	Opération n°22 - Equipement Pléiade (article 21351)	17 347,20	52 000,00
	Opération n°23 - Mise aux normes réseaux eaux pluviales - AP2	271 280,00	300 000,00
	Opération n°24 - Réfection de voirie - AP3 (article 2151)	93 000,00	420 000,00
	Opération n°25 - Modernisation éclairage public - AP4 (article 21534)	32 600,00	58 000,00
	Opération n°26 - Vidéoprotection - AP5	25 000,00	150 000,00
	Opération n°27 - Acquisition et modernisation des outils numériques et télécoms AP 7	0,00	50 000,00
	Opérations n°28 - Colonnes enterrées AP6	0,00	50 000,00
	Opération n°29 Voie verte	0,00	140 000,00
	Opération n°30 Eco-lieu	0,00	105 000,00
	Opération n°31 Bâtiments	0,00	90 730,00
	Opération n°32 Aménagements urbains	0,00	32 000,00
	Opération n°33 Travaux de réhabilitation du PEJ	0,00	59 500,00
	Dont Total dépenses en opération	1 659 064,00	2 142 227,00
	Total Dépenses investissement	24 070 599,79	3 978 392,51



Dans le détail :

- Le chapitre 16 comptabilise le remboursement en capital de la dette de l'année (1 088 K€)
- Les RAR 2024 sont de 179 k€
- Les dépenses d'équipement s'élèvent à 2.3 M€ dont 2.1 M€ votés sous forme d'opérations. Sept nouvelles opérations (n°27 à n°33) seront créées en 2025.

Les autorisations de programmes/ Crédits de paiements en 2024

Pour rappel, l'Autorisation de Programme correspond au montant total de l'opération qui est voté la première année. Les Crédits de Paiements (CP) correspondent aux montants qui sont budgétisés chaque année

Une fois votée, il n'est plus nécessaire de redélibérer à condition de rester dans les montants retenus pour chaque année. Dans les faits les AP/CP sont souvent réajustés annuellement pour tenir compte de la réalité de l'exécution annuelle.

Libellé	Opération	Montant total	RAR 2023	Montant AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
AP 1 Aménagement centre ville	10	560 404	19 776	540 628	50 000	245 314	245 314	
Subventions		<i>Subvention</i>	TOTAL	447 644	41 400	203 122	203 122	
			<i>Région</i>	100 000	9 249	45 376	45 376	
			<i>CCLG</i>	111 911	10 350	50 780	50 780	
			<i>Département</i>	235 733	21 802	106 966	106 966	
Reste à charge				92 984	8 600	42 192	42 192	

Libellé	Opération	Montant total	RAR 2023	Montant AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
AP 2 Réfection réseaux Eaux pluviales	23	1 002 883	34 397	1 002 883	302 883	300 000	200 000	200 000

Libellé	Opération	Montant total	RAR 2023	Montant AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
AP 3 Réfection de voirie	24	125 000		125 000	50 000	25 000	25 000	25 000

Libellé	Opération	Montant total	RAR 2023	Montant AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
AP 4 Modernisation Eclairage public	25	110 000		110 000	60 000	25 000	25 000	

Libellé	Opération	Montant total	RAR 2023	Montant AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
AP 5 Vidéoprotection	26	135 000		135 000	25 000	40 000	40 000	30 000

Les autorisations de programmes/Crédits de paiements ajustés en 2025

En 2025, les AP/CP ont été réajustés de la manière suivante :

€	Montant AP au 31/12/2024	CP 2025 (avec RAR 2024)	CP 2026	CP 2027
AP 1 Aménagement centre-ville	660 000	490 700	169 300	0
Subventions	276 924	200 000	76 924	0
Reste à charge	383 076	290 700	92 376	0
AP 2 Réfection réseaux Eaux pluviales	850 205	300 000	275 103	275 103
Recettes	300 000	300 000	0	0
Reste à charge	550 205	0	275 103	275 103
AP 3 Réfection de voirie	372 185	325 000	23 593	23 593
Recettes	325 000	325 000	0	0
Reste à charge	47 185	0	23 593	23 593
AP 4 modernisation Eclairage public	100 978	58 000	42 978	0
Subventions	40 000	40 000	0	0
Reste à charge	60 978	18 000	42 978	0
AP 5 Vidéoprotection	150 000	150 000	0	0
Subventions	75 000	75 000	0	0
Reste à charge	75 000	75 000	0	0
AP 6 colonnes enterrées	150 000	50 000	50 000	50 000
Subventions	75 000	25 000	25 000	25 000
Reste à charge	75 000	25 000	25 000	25 000



3 Les ratios financiers du BP 2025

3.1 Les niveaux d'épargne

- Epargne de Gestion : mesure la marge dégagée par le fonctionnement courant de la commune (charges et produits de gestion).
- CAF (capacité d'autofinancement brute) : elle correspond à la différence entre les Recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Il s'agit de la marge dégagée par la section de fonctionnement SANS les opérations d'ordre (amortissement notamment).
- CAF nette : Il s'agit de la marge dégagée par la commune après financement de l'ensemble de ses charges d'exploitation et remboursement de ses annuités de dette. Elle constitue donc la capacité à investir de la collectivité sans recours à l'emprunt.

€	BP 2024	CA 2024	BP 2025
Produits gestion courante	6 904 528	7 241 163	6 709 539
Charges gestion courante	5 737 316	4 493 793	5 717 905
EBE	1 167 212	2 747 370	991 634
Produits financiers	523 959	524 042	524 022
Charges financières	454 919	364 385	417 383
Produits exceptionnels	60 100	8 452	0
Charges exceptionnelles	471 882	460 576	465 882
CAF brute	824 469	2 454 904	632 391
Remboursement capital emprunt	1 053 303	1 053 295	1 088 342
CAF nette	-228 834	1 401 609	-455 952

A fin 2024, l'épargne de gestion est de 2,7 k€ représentant 38 % des recettes réelles de fonctionnement, démontrant que « le fonctionnement courant » de la commune est maîtrisé.

Concernant le BP 2025, le ratio d'épargne de gestion de la commune reste correct, représentant 15% des recettes réelles de fonctionnement. Toutefois le volume important des annuités de dette absorbe la totalité de la marge disponible, laissant la marge d'autofinancement négative selon le prévisionnel 2025. **Néanmoins, ce prévisionnel s'avère être très prudent (comme le BP 2024)** et ne reflète pas la réelle situation financière de la commune.

3.2 L'endettement

La capacité de désendettement mesure le nombre d'années nécessaire au remboursement de la totalité du stock de dette de la commune si les marges étaient utilisées uniquement à cela.

On considère qu'au-delà de 12 ans les collectivités sont en situation de surendettement.

Au 01/01/2025, la capacité de désendettement est bonne car elle est de 5.5 ans.

Concernant le prévisionnel 2025, la capacité de désendettement s'améliore par rapport au BP 2024. Cette donnée est à titre illustratif car le prévisionnel est prudent.

	BP 2024	CA 2024	BP 2025
Encours au 1er janvier N	14 324 845.81 €	13 492 75.53 €	13 492 753.53 €
Capacité de désendettement en années	18.7	5.5	17.2

4 La dette

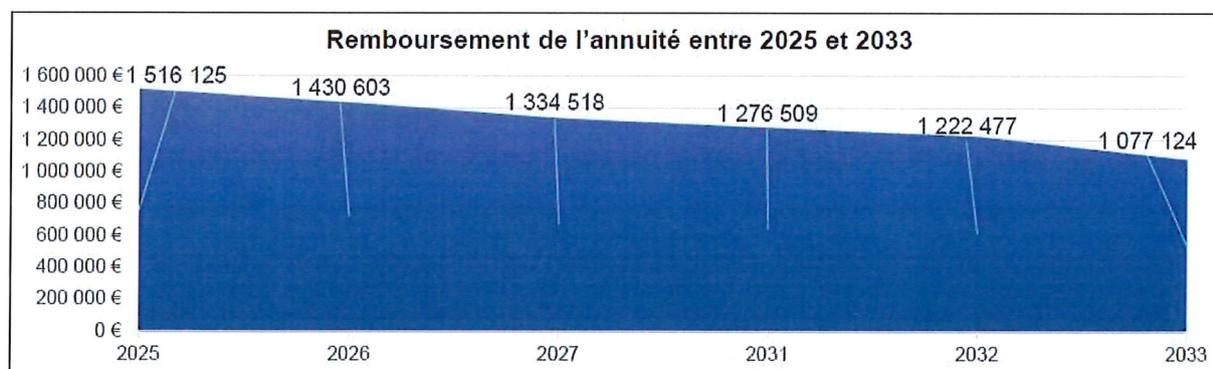
4.1 Situation de la dette du budget principal

Pour rappel, d'après l'audit des emprunts mené aucun emprunt n'est plus à risque. La renégociation 2023 a permis de diminuer le volume de l'annuité à supporter.

Au 01/01/2025, le stock de la dette de la commune se monte à 13.5 M€ pour une annuité de 1.1 M€ à payer sur l'année. Par conséquent, au 01/01/2026, le stock de la dette serait de 12.4 M€.

	CRD au 01/01/2025	Annuité 2025	CRD au 01/01/2026
Budget Principal	13 492 754 €	1 088 342 €	12 404 412 €

Objet	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Rachat des crédits MON506150	892 328,08 €	892 328,09 €	892 328,08 €	892 328,06 €	892 328,12 €	892 328,12 €	892 328,12 €	892 328,17 €	892 328,20 €
AMC4000708708 Renuméroté	52 209,70 €	53 025,37 €	€	€	€	€	€	€	€
A0110588000	85 787,99 €	€	€	€	€	€	€	€	€
Contrat 8882913	44 005,89 €	42 626,24 €	€	€	€	€	€	€	€
Contrat A0112024000	42 218,92 €	41 670,31 €	41 118,45 €	€	€	€	€	€	€
A0116076	159 826,04 €	161 204,74 €	161 323,23 €	161 582,09 €	161 672,80 €	161 704,17 €	161 840,14 €	162 073,41 €	162 126,53 €
Emprunt 97 référence 90541	193 869,47 €	193 869,46 €	193 869,46 €	193 775,45 €	193 869,44 €	193 958,47 €	193 868,90 €	145 406,13 €	€
Contrat 90542	23 209,32 €	23 209,35 €	23 209,34 €	23 209,35 €	23 209,35 €	23 209,35 €	5 602,33 €	€	€
Contrat 9931244	22 669,05 €	22 669,05 €	22 669,05 €	22 669,05 €	22 669,05 €	22 669,05 €	22 669,05 €	22 669,05 €	22 669,05 €
Total	1 516 124,46 €	1 430 602,61 €	1 334 517,61 €	1 293 564,02 €	1 293 648,76 €	1 293 869,16 €	1 276 508,54 €	1 222 476,77 €	1 077 123,78 €



4.2 Focus sur l'évolution des éléments relatifs au fonds de soutien et au lissage des IRA

La fin du fonds de soutien à horizon 2029 entraînera une perte de ressources de fonctionnement de l'ordre de 523 K€ alors que le lissage des indemnités de remboursement anticipé continuera de se déployer en dépenses de fonctionnement jusqu'en 2032. La commune devra donc faire face pendant 4 ans à un poids supplémentaire sur sa section de fonctionnement de l'ordre de 520 K€ soit près de 2 M€ en cumul sur 4 ans qu'il lui conviendra de pouvoir financer. C'est pour cette raison qu'il est prévu de mettre en place des provisions sur la période 2025-2028.

Evolution des Opérations financières	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Intérêts des emprunts (estimation)	428 000	391 248	356 656	324 069	292 598	260 148	226 556	192 432	161 061
Lissage IRA	455 882	455 882	455 882	455 882	455 882	455 882	455 882	455 882	0
Aide fonds de soutien	523 961	523 961	523 961	523 961	31 160	0	0	0	0
Bilan section fct	-394 280	-368 132	-338 834	-326 373	-819 242	-850 401	-845 108	-828 633	-328 430